



# **PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST**

Publiée mensuellement par la  
**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**

## **SOMMAIRE**

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 11
Partie 2 Corrections aux cartes .....	12
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime .....	13
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	Néant
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume .....	14

Direction générale des services maritimes  
Aides à la navigation

## NOTES EXPLICATIVES

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	=	3.28 pieds

**Les avis temporaires & préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.**

**Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion** – Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

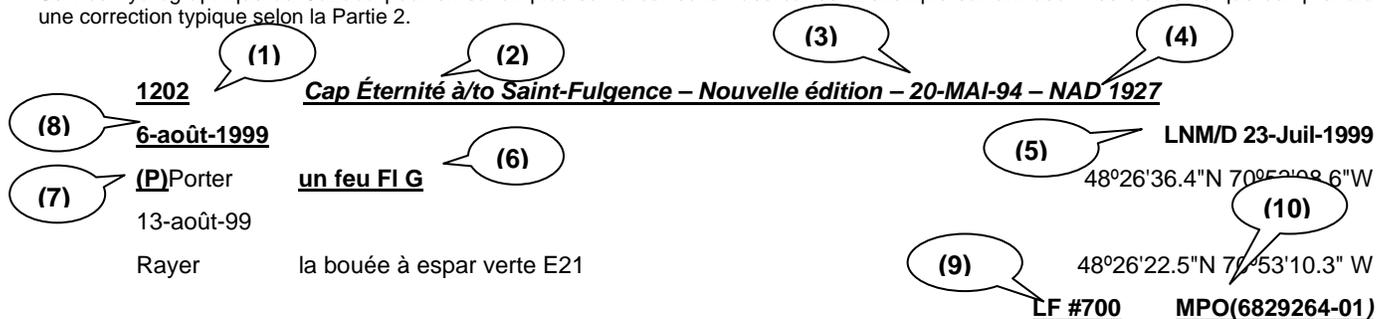
**Édition mensuelle des Avis aux navigateurs** - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page x de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

**Cartes marines et publications canadiennes** - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

**NOTA: This publication is also available in English.**

## CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



**1 - Numéro de la carte**

**2 - Titre de la carte**

**3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte**

**4 - Système de référence géodésique**

**5 - Dernière correction**

**6 - Modification de la carte**

**7 - Type d'avis**

**8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte**

**9 - Numéro du Livre des feux**

**10 - Numéro de référence**

La dernière correction est identifiée par **LNMD** ou **(L)**dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8).

## MISE EN GARDE

### AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

#### Pacifique

Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Centre SCTM de Vancouver  
Suite 2380,  
Case postale 12107  
555, rue West Hastings  
**VANCOUVER**, BC V6B 4N6

Téléphone: (604) 666-6011  
Facsimilé: (604) 666-8453

Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Centre SCTM de Inuvik  
Case postale 2659  
**INUVIK**, NT X0E 0T0

Téléphone: (867) 777-2667  
Facsimilé: (867) 777-2851

**Note: Veuillez composer les 10 chiffres dans la région de Vancouver.**

## SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

<b>Tableau des stations de référence du DGPS au Canada</b>						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géographique		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338,339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332,333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartten Point, N.-É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

### **RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE**

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veuillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

### **ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS**

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

## DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

### User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: \_\_\_\_\_ Destination: \_\_\_\_\_  
Vessel position at the beginning of the anomaly /  
Position du navire au début de l'anomalie : \_\_\_\_\_  
Vessel position at the end of the anomaly /  
Position du navire à la fin de l'anomalie : \_\_\_\_\_

### Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: \_\_\_\_\_ Duration / Durée: \_\_\_\_\_  
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: \_\_\_\_\_  
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: \_\_\_\_\_ kHz SS: \_\_\_\_\_ dB SNR: \_\_\_\_\_ dB  
DOP Geometry / Géométrie DOP : \_\_\_\_\_  
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /  
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui \_\_\_ No / Non \_\_\_  
Comments / Commentaires: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Point of contact / Personne-ressource: Name / Nom: \_\_\_\_\_  
Phone / Téléphone : \_\_\_\_\_

### Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: \_\_\_\_\_ Speed / Vitesse: \_\_\_\_\_ KTS  
Temp. °C: \_\_\_\_\_ VIS: \_\_\_\_\_ N.M.  
Sea State / État de la mer : \_\_\_\_\_  
Bearing and range to electrical storm /  
Direction et distance de l'orage : \_\_\_\_\_  
Time of the storm / Heure de l'orage: \_\_\_\_\_ UTC

### Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

#### User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_  
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_  
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:  
ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_  
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_  
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : \_\_\_\_\_

**This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:**

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428  
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation
  
- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems  
Department of Fisheries and Oceans  
200 Kent Street, Station 5N186  
Ottawa, ON  
K1A 0E6  
  
Directeur, Systèmes à la navigation  
Ministère des Pêches et des Océans  
200, rue Kent, Station 5N186  
Ottawa, ON  
K1A 0E6

Canada

**Legend/Légende**

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.  
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz.
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel.
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10.
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Électroniques et d'Information.

## ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

### CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs  
Aides à la navigation  
Systèmes à la navigation  
Garde côtière canadienne  
200 rue Kent, Station 5N186  
Ottawa, ON  
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037  
Télécopieur (613) 998-8428  
Internet: [www.notmar.gc.ca](http://www.notmar.gc.ca)

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

**ÉDITION DE L'EST** (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) \_\_\_\_\_

**ÉDITION DE L'OUEST** (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) \_\_\_\_\_

**AJOUTER** \_\_\_\_\_ **MODIFIER** \_\_\_\_\_ **RETIRER** \_\_\_\_\_ **QUANTITÉ** \_\_\_\_\_

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS

*N<sup>o</sup> d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette*

*ou*

*Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire*

## INDEX

<b>GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - SERVICE DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIME (SCTM).....</b>		<b>2</b>
<b>PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2007. ....</b>		<b>13</b>
<b>SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC. ....</b>		<b>1</b>
<b>SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DE L'ARCTIQUE.....</b>		<b>2</b>
<b>SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE – UTILISATION ET SOINS À APPORTER. ....</b>		<b>2</b>
<b>SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES. ....</b>		<b>1</b>
<b>SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.....</b>		<b>1</b>
<b>*613(P) APPROACHES TO/APPROCHES À TSEHUM HARBOUR - BOUÉES À ESPAR REMPLACÉES – BALISE DE JOUR MODIFIÉE.....</b>		<b>10</b>
<b>*616(T) DEMARCATION BAY TO / A PHILIPS BAY - UNITÉ DE FORAGE MOBILE AU LARGE ÉTABLI TEMPORAIREMENT.....</b>		<b>11</b>
<b>*617(T) GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - TRANSPORTS CANADA - ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES CANADA- NAVIRES D'UNE LARGEUR DE PLUS DE 32.5 MÈTRES.....</b>		<b>8</b>
<b>*612(P) HARO STRAIT, BOUNDARY PASS AND/ET SATELLITE CHANNEL - STRUCTURE ET COULEUR DU FEU À ÊTRE MODIFIÉES.....</b>		<b>10</b>
<b>*614 OCÉAN ARCTIQUE - BOUÉE DE SURFACE ENLEVÉE. ....</b>		<b>10</b>
<b>*611(P) PLANS - HOWE SOUND - CARACTÉRISTIQUE ET COULEUR DE LA TOUR À ÊTRE MODIFIÉES.....</b>		<b>9</b>
<b>*615(P) PRINCE RUPERT HARBOUR - FEU À ÊTRE DÉPLACÉ.....</b>		<b>10</b>
<b>*607 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE AVRIL 2007 AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46 - AVIS NO. 30 . ....</b>		<b>8</b>
<b>*608 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE AVRIL 2007 AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46 - EDITION ANGLAISE - AVIS NO. 40. ....</b>		<b>8</b>
<b>*606 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - NOUVELLE ÉDITION DU LIVRE DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME - CÔTE DE L'ANTANTIQUE 2007. ....</b>		<b>8</b>
<b>*602 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.....</b>		<b>3</b>
<b>*605 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION NON EQUIVALENTES. ....</b>		<b>7</b>
<b>*601 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTE MARINE. ....</b>		<b>2</b>
<b>*603 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION.....</b>		<b>3</b>
<b>*604 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN. ....</b>		<b>6</b>

---

**INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE**

---

<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>	<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>	<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>
3462	12				
3489	12				
3490	12				
3811	2, 12				

**PARTIE 1 – Édition 06/2007**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.**

Le SHC offre des annexes graphiques en couleurs sur le Web. Un lien dans le site des *Avis aux navigateurs* mènera les clients aux annexes graphiques en couleurs. L'annexe graphique sera disponible en format HTML et PDF. La mise à disposition d'annexes graphiques en couleurs (rendus accessibles à tous par le Web) est une forme améliorée de mode de prestation diversifiée, en concordance avec les objectifs stratégiques du SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier. Ceci représente un réel progrès pour les clients qui n'auront plus à attendre que la publication de la version papier leur soit acheminée par la poste.

Avant, les annexes graphiques contenues dans les fascicules des *Avis aux navigateurs* (AN), étaient publiées en couleur, ou du moins en noir et magenta.

Les contraintes budgétaires auxquelles le SHC doit faire face ne lui permettent de ne fournir que des annexes graphiques en noir et blanc sur format papier.

Son niveau de service changera simultanément et il prévoit d'être attentif aux réactions du marché par rapport à cette innovation.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce nouveau service que vous pourrez faire parvenir à [shcinfo@dfo-mpo.gc.ca](mailto:shcinfo@dfo-mpo.gc.ca)

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.**

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à [http://www.notmar.gc.ca/search/notmar\\_f.php](http://www.notmar.gc.ca/search/notmar_f.php)

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.**

**ÉDITIONS DES CARTES**

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

**CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"**

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

**NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"**

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

**RÉIMPRESSION**

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent maintenant être consultées à <http://www.chs-shc.gc.ca/pub/fr/products/core.cfm>

**PARTIE 1 – Édition 06/2007**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE –  
UTILISATION ET SOINS À APPORTER.**

**Contexte**

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

**Soins à apporter à votre carte ISD**

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DE L'ARCTIQUE.**

Veillez noter qu'à partir de février 2007 tous les avis de l'Arctique seront publiés dans les deux éditions papier des Avis aux navigateurs de l'Est et de l'Ouest.

Les navigateurs peuvent obtenir tous les avis concernant les cartes de l'Arctique via le service en ligne des Avis aux navigateurs de la Garde côtière canadienne [www.notmar.gc.ca](http://www.notmar.gc.ca) ou en communiquant avec le bureau de la Garde côtière canadienne aux coordonnées suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs  
Aides à la navigation  
Systèmes à la navigation  
Garde côtière canadienne  
200, rue Kent, Station 5N186  
Ottawa, ON K1A 0E6  
Téléphone (613) 993-6974  
Télécopieur (613) 998-8428

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - SERVICE DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIME (SCTM).**

Les services de communications et de trafic maritimes (SCTM) vont cesser d'offrir le service de messages à plein tarif international à compter du 31 décembre 2007. Toutefois, les messages de quarantaine et les messages pour demander qu'un médecin soit sur les lieux à l'arrivée d'un navire seront traités sans frais. Le service d'appel téléphonique maritime à plein tarif international continuera à être offert dans certaines régions tant que la demande le justifiera et que des services de remplacement ne seront pas disponibles.

\*601

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTE MARINE.**

CARTE	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
<b>Nouvelle édition</b>	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
3811	Harbours in Queen Charlotte Islands/Havres dans Îles de la Reine-Charlotte	----	16-MARS-2007	2	\$20.00

**PARTIE 1 – Édition 06/2007**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**\*602 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

<b>PRODUIT EN CIRCULATION</b>	
<b>NUMERO CEN S-57</b>	<b>TITRE DE LA CARTE</b>
CA673358	Trapp Rock
CA470017	Discovery Passage
CA570018	Seymour Narrows
CA576497	Paradise River

**\*603 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION.**

<b>CARTES</b>	<b>TITRE &amp; MATIÈRES</b>		
<b>Cartes nouvelles</b>	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
R/M2017	Kingston Harbour and Approaches/et les approches	13-JUIL-1990	Voir Note 2
R/M2018	Lower Gap to/à Adolphus Reach	22-JUIN-1990	Voir Note 2
R/M2241	Port Severn to/à Christian Island	30-JUIL-1999	Voir Note 2
R/M6205	Seven Sisters Falls to/à Lac du Bonnet	30-JUIN-1995	Voir Note 2
R/M6209	Brereton Lake	04-SEPT-1970	Voir Note 2
R/M6242A	Winnipeg to Lake Winnipeg	01-MAI-1992	Voir Note 2
R/M6242A	Winnipeg to Selkirk	01-MAI-1992	Voir Note 2
R/M6242B	Winnipeg to Lake Winnipeg	01-MAI-1992	Voir Note 2
R/M6242B	Selkirk to Lake Winnipeg	01-MAI-1992	Voir Note 2
R/M6247	Wightman Point to/à Whiskey Jack Portage	19-FÉV-1993	Voir Note 2
R/M6258	Montréal Point to/à Kettle Island	30-DÉC-1988	Voir Note 2
R/M6259	Kettle Island to/à Martin Point	23-FÉV-1990	Voir Note 2
R/M6260	Martin Point to/à Wightman Point	06-JANV-1989	Voir Note 2
R/M6263	Playgreen Lake to/au Little Playgreen Lake	14-AVR-1989	Voir Note 2
R/M6264	East Channel to/au Little Playgreen Lake	14-AVR-1989	Voir Note 2
R/M6267	Grindstone Point to Berens River	09-JUIL-1965	Voir Note 2
R/M6271	Winnipegosis to Red Deer Point	15-NOV-2002	Voir Note 2
R/M6281	Lac La Ronge	02-JUIN-2000	Voir Note 2
R/M6285	Eaglenest Lake to/à Whitedog Dam	03-JUIN-1988	Voir Note 2
R/M6505	Lake Manitoba / Lac Manitoba (Southern Portion / Partie sud)	05-AVR-1985	Voir Note 2
R/M6506	Lake Manitoba / Lac Manitoba (Northern Portion / Partie nord)	12-AVR-1985	Voir Note 2
<b>Nouvelles éditions</b>	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
R/M2006	Upper Gap to/à Telegraph Narrows	31-MARS-2000	Voir Note 2
R/M2007	Belleville to/à Telegraph Narrows	10-SEPT-1982	Voir Note 2
R/M2011	Belleville Harbour	17-JANV-2003	Voir Note 2
R/M2021A	Murray Canal to Healey Falls Locks / Murray Canal aux Écluses de Healey Falls	10-AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2021A	Murray Canal Presqu'île Bay to/à Trenton	10- AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2021B	Murray Canal to Healey Falls Locks / Murray Canal aux Écluses de Healey Falls	10- AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2021B	Trenton to/à Glen Ross	10- AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2021C	Murray Canal to Healey Falls Locks / Murray Canal aux Écluses de Healey Falls	10- AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2021C	Glen Ross to Hagues Reach Lock / Glen Ross à l'écluse de Hagues Reach	10- AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2021D	Murray Canal to Healey Falls Locks / Murray Canal aux Écluses de Healey Falls	10- AOÛT-2001	Voir Note 2

**PARTIE 1 – Édition 06/2007**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

<b>Nouvelles éditions</b>	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
R/M2021D	Hagues Reach Lock to Healey Falls Locks / Écluse de Hagues Reach aux Écluses de Healey Falls	10- AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2022A	Healey Falls Locks to Peterborough / Écluses de Healey Falls à Peterborough	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2022A	Healey Falls Locks to Rice Lake / Écluses de Healey Falls au Rice Lake	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2022B	Healey Falls Locks to Peterborough / Écluses de Healey Falls à Peterborough	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2022B	Rice Lake	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2022C	Healey Falls Locks to Peterborough / Écluses de Healey Falls à Peterborough	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2022C	Rice Lake to/à Peterborough	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2023A	Peterborough to/à Buckhorn including/y compris Stony Lake	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2023A	Peterborough to/à Lakefield	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2023B	Peterborough to/à Buckhorn including/y compris Stony Lake	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2023B	Lakefield to/à Buckhorn	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2023C	Peterborough to/à Buckhorn including/y compris Stony Lake	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2023C	Stony Lake	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2024A	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024A	Buckhorn to/à Gannon Narrows and/et Harrington Narrows	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024B	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024B	Gannon Narrows to/à Bobcaygeon	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024C	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024C	Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024D	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024D	Pigeon Lake (Southern Portion/Partie Sud)	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024E	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024E	Pigeon Lake (North Portion/Partie Nord)	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2025A	Bobcaygeon to Lake Simcoe / Bobcaygeon au Lake Simcoe	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2025A	Bobcaygeon to/au Balsam Lake	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2025B	Bobcaygeon to Lake Simcoe / Bobcaygeon au Lake Simcoe	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2025B	Balsam Lake	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2025C	Bobcaygeon to Lake Simcoe / Bobcaygeon au Lake Simcoe	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2025C	Balsam Lake to/au Lake Simcoe	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2026A	Lake Scugog and/et Scugog River		Voir Note 2
R/M2026A	Scugog River		Voir Note 2
R/M2026B	Lake Scugog and/et Scugog River		Voir Note 2
R/M2026B	Lake Scugog		Voir Note 2
R/M2028A	Lakes Simcoe and Couchiching including the Holland River/Lacs Simcoe et Couchiching y compris Holland River	02- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M2028A	Lake Simcoe	02- AOÛT-2002	Voir Note 2

**PARTIE 1 – Édition 06/2007**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

<b>Nouvelles éditions</b>	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
R/M2028B	Lakes Simcoe and Couchiching including the Holland River/Lacs Simcoe et Couchiching y compris Holland River	02- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M2028B	Lake Couchiching Lake Simcoe to Couchiching Lock/Lake Simcoe à L'Écluse de Couchiching	02- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M2028C	Lakes Simcoe and Couchiching including the Holland River/Lacs Simcoe et Couchiching y compris Holland River	02- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M2028C	Cook's Bay and/et Holland River	02- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M2029A	Couchiching Lock to Port Severn / Écluse de Couchiching a Port Severn		Voir Note 2
R/M2029A	Couchiching Lock to Big Chute / Écluse de Couchiching a Big Chute		Voir Note 2
R/M2029B	Couchiching Lock to Port Severn / Écluse de Couchiching a Port Severn		Voir Note 2
R/M2029B	Big Chute to/à Port Severn		Voir Note 2
R/M2064	Kingston to/ False Duck Islands	05-MARS-1999	Voir Note 2
R/M2069	Picton to/à Presqu'île Bay	19-MAI-2000	Voir Note 2
R/M6201	Lake of the Woods	08- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M6206	Seven Sisters Falls to/à Slave Falls	15-SEPT-2000	Voir Note 2
R/M6207	Slave Falls to/à Eaglenest Lake	24-MARS-2000	Voir Note 2
R/M6211A	Big Traverse Bay	08-FÉV-2002	Voir Note 2
R/M6211B	Big Traverse Bay	08-FÉV-2002	Voir Note 2
R/M6212A	Kenora to/à Aulneau Peninsula	08-MARS-2002	Voir Note 2
R/M6212B	Kenora to/à Aulneau Peninsula	08-MARS-2002	Voir Note 2
R/M6213A	Whitefish Bay	08-FÉV-2002	Voir Note 2
R/M6213B	Whitefish Bay – side 2	08-FÉV-2002	Voir Note 2
R/M6214A	Sabaskong Bay	08-FÉV-2002	Voir Note 2
R/M6214B	Sabaskong Bay	08-FÉV-2002	Voir Note 2
R/M6215A	Basil Channel to/à Sturgeon Channel	08-FÉV-2002	Voir Note 2
R/M6215B	Basil Channel to/à Sturgeon Channel	08-FÉV-2002	Voir Note 2
R/M6216A	Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island	08-FÉV-2002	Voir Note 2
R/M6216B	Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island	08-FÉV-2002	Voir Note 2
R/M6217A	Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake	01-MARS-2002	Voir Note 2
R/M6217A	Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake	01-MARS-2002	Voir Note 2
R/M6217B	Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake	01-MARS-2002	Voir Note 2
R/M6218A	Kenora, Rat Portage Bay	11-JUIL-2003	Voir Note 2
R/M6218B	Kenora, Rat Portage Bay – side 2	11-JUIL-2003	Voir Note 2
R/M6243	Winnipeg River/Rivière Winnipeg and Approaches/et les Approches	08-JUIL-2005	Voir Note 2
R/M6248	Observation Point to/à Grindstone Point	08-JUIL-2005	Voir Note 2
R/M6251	Red River / Rivière Rouge to/à Gull Harbour	26-MAI-2000	Voir Note 2
R/M6286A	Whitedog Dam to/à Minaki	06-SEPT-2002	Voir Note 2
R/M6286B	Whitedog Dam to/à Minaki	06-SEPT-2002	Voir Note 2
R/M6287A	Minaki to/à Kenora	07-JUIN-2002	Voir Note 2
R/M6287B	Minaki to/à Kenora	07-JUIN-2002	Voir Note 2
<b>Cartes retirées en permanence</b>			
R/M2021	Murray Canal to Healey Falls Locks / Murray Canal aux Écluses de Healey Falls		
R/M2022	Healey Falls Locks to Peterborough / Écluses de Healey Falls à Peterborough		
R/M2023	Peterborough to/à Buckhorn including/y compris Stony Lake		

**PARTIE 1 – Édition 06/2007  
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

<b>Cartes retirees en permanence</b>			
R/M2024	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake		
R/M2025	Bobcaygeon to Lake Simcoe / Bobcaygeon au Lake Simcoe		
R/M2026	Lake Scugog and/et Scugog River		
R/M2028	Lakes Simcoe and Couchiching including the Holland River/Lacs Simcoe et Couchiching y compris Holland river		
R/M2029	Couchiching Lock to Port Severn / Écluse de Couchiching a Port Severn		
R/M6211	Big Traverse Bay		
R/M6212	Kenora to/à Aulneau Peninsula		
R/M6213	Whitefish Bay		
R/M6214	Sabaskong Bay		
R/M6215	Basil Channel to/à Sturgeon Channel		
R/M6216	Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island		
R/M6217	Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake		
R/M6218	Kenora, Rat Portage Bay		
R/M6286	Whitedog Dam to/à Minaki		
R/M6287	Minaki to/à Kenora		

**\*604 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.**

Remplace la liste des cartes non corrigées à la main depuis l'Édition #02/06.

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1351	2266	3056	3313	6036	6258	6285
1361	2267	3057	3488	6050	6259	6370
2048	2400	3058	3489	6205	6260	6390
2055	3052	3062	6023	6209	6263	6505
2140	3053	3080	6028	6242	6264	6506
2261	3055	3311	6030	6247	6267	

La présente est une liste de cartes qui ne sont pas corrigées manuellement après leur date de publication. Toute correction complémentaire qui s'appliquent à ces cartes sont disponibles sur le site web NOTMAR [www.notmar.gc.ca](http://www.notmar.gc.ca) sur le site web [www.charts.gc.ca](http://www.charts.gc.ca) ou encore dans les éditions précédentes des *Avis aux Navigateurs*."

1350	1551	2024	2204	4142	6207	6240	6272	6356
1400	1552	2025	2205	4145	6211	6241	6273	6357
1509	1553	2026	2206	6021	6212	6243	6274	6358
1510	1554	2028	2260	6022	6213	6248	6286	6359
1512	1555	2029	3050	6026	6214	6249	6287	6360
1513	2011	2044	3061	6035	6215	6268	6311	6368
1514	2021	2086	3312	6037	6216	6269	6341	6369
1515	2022	2202	3601	6038	6217	6270	6354	6371
1550	2023	2203	4141	6100	6218	6271	6355	

**PARTIE 1 – Édition 06/2007**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

Veillez prendre note que certaines cartes qui ne sont normalement pas corrigées par le SHC pour refléter les *Avis aux navigateurs*, ont été mises à jour avant leur distribution pour refléter les *Avis aux navigateurs*. Lorsqu'une carte comporte les deux notes suivantes:

1. "The information contained on this chart has been corrected from Notices to Mariners to the date of publication only. For subsequent corrections, consult the Notices to Mariners or write to Nautical Information, Canadian Hydrographic Service, Department of Fisheries and Oceans, Ottawa, Ontario K1A 0E6. Please state the latest edition date.

Le contenu de cette carte a été corrigé au moyen des Avis aux navigateurs au moment de sa publication seulement. Pour les corrections subséquentes, consulter les Avis aux navigateurs ou écrire à Information nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition."

2. "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)".

La note, "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)" remplace la première note.

**Lors de leur prochaine impression, le Service hydrographique du Canada retirera les notes susmentionnées des cartes où elles apparaissent pour les remplacer par celles-ci:**

"Corrected to NOTICES TO MARINERS / Corrigé jusqu'à l'AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*);  
 See *Notices to Mariners* for subsequent corrections / Voir *Avis aux navigateurs* pour les corrections subséquentes".

Veillez noter que les publications intitulées *Guide des ports fédéraux pour petits bateaux* de l'Ontario et du Québec ne sont plus tenues à jour par le ministère des Pêches et des Océans. Par conséquent, les notes concernant ces publications seront retirées des cartes affectées, dès leur prochaine impression."

**\*605 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.**

**Les produits CÉN suivants ne sont pas les équivalents des éditions actuelles de leurs cartes papier correspondantes et ne devraient donc pas être utilisés à la place de ces dernières.**

PRODUITS NON-ÉQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA176290	5001	Labrador Sea/Mer du Labrador
CA276271	4022	Cabot Strait and approaches / Déroit de Cabot et les approches
CA276284	4015	Sydney to/à Saint-Pierre
CA276286	4023	Northumberland Strait / Déroit de Northumberland
CA276477	8013	Flemish Cap/Bonnet Flamand
CA373067	2304	Oiseau Bay to/à Jackfish Bay
CA376014	4242	Cape Sable Island to/aux Tusket Islands
CA376045	4240	Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour
CA376047	4241	Lockeport to/à Cape Sable
CA376093	4367	Flint Island to/à Cape Smoky
CA376094	4020	Strait of Belle Isle/Déroit de Belle Isle
CA376135	4842	Cape Pine to/au Cape St Mary's
CA376212	5143	Lake Melville
CA476179	4466	Hillsborough Bay
CA476202	4211	Cape Lahave to/à Liverpool Bay
CA476327	4596	Bay of Exploits Sheet/feuille II (Middle/centre)
CA476328	4597	Bay of Exploits Sheet/feuille III (South/sud)
CA576226	4587	Fishery Products International Wharves / Quais

**PARTIE 1 – Édition 06/2007**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**\*606 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - NOUVELLE ÉDITION DU LIVRE DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME - CÔTE DE L'ANTANTIQUE 2007.**

L'Édition 2007 du Livre des feux, des bouées et des signaux de brume –Côte de l'Atlantique est maintenant disponible. Cette publication renferme les modifications annoncées dans les Avis aux navigateurs jusqu'à l'édition mensuelle No. 2 de 2007. Le coût de cette publication est de \$29.95.

On peut se procurer cette publication par l'entremise des vendeurs accrédités du Service hydrographique du Canada. Une liste des vendeurs accrédités par le Service hydrographique du Canada est disponible sur le site Internet <http://www.cartes.gc.ca>

Cette publication peut aussi être téléchargée à partir du site Internet des Avis aux navigateurs au <http://www.notmar.gc.ca>

**\*607 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE AVRIL 2007 AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46 - AVIS NO. 30 .**

**Page: D30-2**

Paragraphe 5.3

Rayer

Note : INMARSAT annonce qu'ils vont cesser leur service de surveillance de communication de détresse d'INMARSAT 'E' EPRIB à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2006. <http://maritime.inmarsat.com/news/00014622.aspx> (anglais seulement).

Les navigateurs devraient vérifier avec INMARSAT pour échanger INMARSAT 'E' EPRIB qu'ils ont en leurs possessions. De plus, les navigateurs devraient seulement acheter et adapter COSPAS-SARSAT 406 MHz EPRIBs en vue d'interruption du service INMARSAT 'E' EPRIB

**\*608 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE AVRIL 2007 AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46 - EDITION ANGLAISE - AVIS NO. 40.**

Correction à la publication anglaise seulement.

**Page: F40-6**

Paragraphe 2(c) ajouter

**WARNING**

**At all time consideration must be given to both external and internal radiation doses. Potential residence times in specified contaminated areas could allow exposure to equal the maximum dose allowed by any of the zones mentioned above. In addition, this is a maximum permissible dose approach that requires diligent application of ALARA.**

**\*617(T) GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - TRANSPORTS CANADA - ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES CANADA NAVIRES D'UNE LARGEUR DE PLUS DE 32.5 MÈTRES.**

**Contexte**

Basé sur le *Guide concernant la conception, l'entretien et l'utilisation sécuritaire des voies de navigation* de la Garde Côtière Canadienne, le chenal navigable à double direction entre Québec et Montréal a été conçu pour les rencontres et les dépassements sécuritaires entre deux navires n'excédant pas 32.5 mètres de large.

Dans le but de permettre un accès sécuritaire à des navires de plus fort gabarit, la Garde côtière canadienne (GCC), Transports Canada (TC) et l'Administration de pilotage des Laurentides Canada (APL), se sont engagés à réaliser une étude dont l'objectif sera d'établir les dimensions limites des navires qui pourraient être autorisés à circuler dans la voie navigable entre les ports de Québec et Montréal

Entre temps les mesures intérimaires suivantes seront mises en application:

**PARTIE 1 – Édition 06/2007**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

POUR LES NAVIRES D'UNE LARGEUR DE PLUS DE 32.5 MÈTRES ET JUSQU'À 40.1 MÈTRES ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL:

1. Le transit des navires d'une largeur entre 32.5 mètres et 40.1 mètres pourra s'effectuer de jour et de nuit.
2. La rencontre entre deux (2) navires dont la largeur combinée se situant entre 65 mètres et 72.6 mètres s'effectuera à une vitesse sur l'eau n'excédant pas neuf (9) nœuds pour chacun des navires lorsque la largeur du chenal navigable n'excèdera pas 245 mètres de largeur.
3. Aucune rencontre ne devra avoir lieu entre deux (2) navires dont la largeur combinée se situe entre 65 mètres et 72.6 mètres aux endroits suivants :
  - Courbe de Sainte-Croix
  - Courbe du Cap Charles
  - Courbe du Cap à la roche
  - Courbe Belmouth
  - Le tronçon entre le Cap Saint-Michel et l'Île aux vaches
  - Le secteur Tétrauville aval.
4. Tous les dépassements entre deux (2) navires dont la largeur combinée totalise une largeur se situant entre 65 mètres et 72.6 mètres seront interdits dans les endroits mentionnés à la mesure n° 3 ainsi que dans les secteurs où le chenal navigable n'excède pas 245 mètres de largeur.
5. L'officier des Services de Communications et de Trafic Maritimes (OSCTM) précisera à tous les navires la présence des navires de fort gabarit et informera ces derniers des navires pour lesquelles ces mesures devront être appliquées lors de rencontres ou de dépassements

Lorsque la largeur combinée des deux navires totalisera plus de 72.6 mètres :

1. Ces navires ne devront pas se rencontrer ni se dépasser dans les courbes et dans les secteurs droits du chenal navigable où la largeur n'excède pas 245 mètres.
2. Si un navire doit s'arrêter, le navire ayant le courant sur l'arrière sera le navire privilégié à poursuivre sa route (réf. *Règlement sur les abordages, règle 9, paragraphe K*)
3. Les OSCTM aviseront les navires concernés suffisamment tôt afin que ces derniers puissent prendre les arrangements nécessaires pour respecter ces mesures.
4. Les pilotes aviseront les officiers des SCTM des arrangements qui auront été pris afin que ceux-ci en informent le trafic pertinent.

Note: En appliquant les présentes mesures, il est compris que l'équipe à la passerelle doit tenir compte de tous les dangers de la navigation, des risques d'abordages ainsi que de toutes les circonstances particulières, notamment les limites d'utilisation des navires en cause et peut donc être obligée de s'écarter des présentes mesures pour éviter un danger immédiat.

POUR LES NAVIRES D'UNE LARGEUR DE PLUS DE 40.1 mètres

Les navires de plus de 40.1 mètres de largeur ne sont pas autorisés à transiter en amont du Port de Québec jusqu'à avis contraire.

**\*611(P) PLANS - HOWE SOUND - CARACTÉRISTIQUE ET COULEUR DE LA TOUR À ÊTRE MODIFIÉES.**

Carte de référence: 3534

La Garde côtière canadienne se propose de modifier de façon permanente l'aide à la navigation suivante:

Nous proposons de modifier la caractéristique et la couleur de la tour du feu de Tyee Point LL 423 (49 22 49.6 N 123 16 24.1 W) .

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressés sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, au surintendant régional des aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 25 Huron Street, Victoria BC V8V 4V9, (250)480-2602 . Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2007-025)

**PARTIE 1 – Édition 06/2007**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**\*612(P) HARO STRAIT, BOUNDARY PASS AND/ET SATELLITE CHANNEL - STRUCTURE ET COULEUR DU FEU À ÊTRE MODIFIÉES.**

Carte de référence: 3441

La Garde côtière canadienne se propose de modifier de façon permanente l'aide à la navigation suivante:

Nous proposons de modifier le feu et la couleur de la structure du feu de Forrest Island LL 225.4 (48 39 17.8N 123 19 24 W) .

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressés sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, au surintendant régional des aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 25 Huron Street, Victoria BC V8V 4V9, (250)480-2602 . Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2007-024)

**\*613(P) APPROACHES TO/APPROCHES À TSEHUM HARBOUR - BOUÉES À ESPAR REMPLACÉES - BALISE DE JOUR MODIFIÉE.**

Carte de référence: 3476

La Garde côtière canadienne se propose de modifier de façon permanente les aides à la navigation suivantes:

Remplacer la bouée à espar rouge U4 (48 40 29.3 N 123 24 40.7 W) et la bouée à espar verte U11 (48 40 29.8 N 123 24 41.4 W) par 2 balises de jour non lumineuse.

Ajouter un feu FI G 4s à la balise de jour Roberts Bay (48 39 58 N 123 23 27 W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressés sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, au surintendant régional des aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 25 Huron Street, Victoria BC V8V 4V9, (250)480-2602 . Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2007-026, 027)

**\*614 OCÉAN ARCTIQUE - BOUÉE DE SURFACE ENLEVÉE.**

Référence: Notice (A2002-030) est annulé.

Cette information a été annoncée dans la Partie I de l'édition 10 2002.  
La bouée de surface jaune J-CAD a été enlevée.

(Hay River, Juin 2007)

**\*615(P) PRINCE RUPERT HARBOUR - FEU À ÊTRE DÉPLACÉ.**

Carte de référence: 3958

La Garde côtière canadienne se propose de déplacé de façon permanente l'aide à la navigation suivante:

Déplacer le feu de Parizeau Point LF 705 de 54 17 17 N 130 22 15.1 à 54 17 13.7 N 130 22 10.3 W) pour mieux indiquer l'obstacle.

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressés sont priés de présenter leurs observations avant le 24 août 2007, au surintendant régional des aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 25 Huron Street, Victoria BC V8V 4V9, (250)480-2602. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(P2007-028)

**PARTIE 1 – Édition 06/2007**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

**\*616(T) DEMARCATION BAY TO / A PHILIPS BAY - UNITÉ DE FORAGE MOBILE AU LARGE  
ÉTABLI TEMPORAIREMENT.**

L'unité de forage mobile sans équipage au large "SDC" a été établi temporairement à 69 24 71N 138 53 76W.  
L'unité est marqué par un feu FI R, la structure est de 202.4 mètre de long et 53 mètre de large.

Pour toute information communiqué avec Capitaine Connelly au 1-250-598-4513 ou 1-250-744-9818 ou par  
courriel [DONCON@ISLANDNET.COM](mailto:DONCON@ISLANDNET.COM)

(AVNAVH0212/06, Sarnia, Juin 2007)

**PARTIE 2 – Édition 06/2007  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**3462 - Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983**

08-JUIN-2007 LNM/D. 23-MARS-2007  
 Rayer la profondeur de 6.4 mètres 48°34'50.6"N 122°56'12.2"W  
 MPO(6201690-01)

Porter une épave dangereuse, profondeur inconnue, marquée PA  
 (Voir la Carte n° 1 K28) 48°34'49.0"N 122°56'06.0"W  
 MPO(6201690-02)

**3489 - Pattullo Bridge to/à Barnston Island - Feuille 1 - Carte nouvelle - 21-OCT-1994 - NAD 1983**

08-JUIN-2007 LNM/D. 12-MAI-2000  
 Rayer le feu FI R 49°11'10.5"N 122°54'58.6"W  
 (Voir la Carte n° 1 P1) (P2007021) LF(366.5) MPO(6201689-01)

Rayer une partie du brise-lames entre 49°11'10.5"N 122°54'58.6"W  
 (Voir la Carte n° 1 F4.1) et 49°11'12.5"N 122°54'57.6"W  
 MPO(6201689-02)

Porter un feu FI R 49°11'12.5"N 122°54'57.6"W  
 (Voir la Carte n° 1 P1) (P2007021) LF(366.5) MPO(6201689-03)

**3490 - Fraser River/Fleuve Fraser, Sand Heads to/à Douglas Island, Compartiment B-C - Nouvelle édition - 16-AVR-2004 - NAD 1983**

08-JUIN-2007 LNM/D. 15-DEC-2006  
 Rayer le feu FI R 49°11'10.5"N 122°54'58.6"W  
 (Voir la Carte n° 1 P1) (P2007021) LF(366.5) MPO(6201689-01)

Rayer une partie du brise-lames entre 49°11'10.5"N 122°54'58.6"W  
 (Voir la Carte n° 1 F4.1) et 49°11'12.5"N 122°54'57.6"W  
 MPO(6201689-02)

Porter un feu FI R 49°11'12.5"N 122°54'57.6"W  
 (Voir la Carte n° 1 P1) (P2007021) LF(366.5) MPO(6201689-03)

**3811 - Thurston Harbour - Nouvelle édition - 16-MARS-2007 - NAD 1983**

01-JUIN-2007  
 Rayer la profondeur de 5.9 mètres 52°50'25.9"N 131°43'23.1"W  
 MPO(6201687-01)

Porter une profondeur de 2.9 mètres 52°50'25.6"N 131°43'23.4"W  
 MPO(6201687-02)

Porter une roche à fleur d'eau au zéro des cartes 52°50'13.0"N 131°44'01.4"W  
 (Voir la Carte n° 1 K12) MPO(6201687-03)

**PARTIE 3 – Édition 06/2007**  
**CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

**PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2007.**

**Page 2-6**

Remplacer le tableau suivant :

**SCTM Inuvik/VFA – Détails des diffusions par radio facsimilé:**

Modulation:	J3C (FM)	Index de coopération:	576	Puissance:	1KW
Vitesse Tambour	120 rpm	Fréquences:	8454.1 kHz (USB) 8456.0 kHz (FSK)		

Pour une bonne réception de ces diffusions sur les récepteurs standards de OMM qui utilisent 2300Hz pour le blanc et 1500Hz pour le noir, 1900Hz de fréquence de centre; des récepteurs radio devraient être ajustés en MODE BANDE LATÉRALE SUPÉRIEUR (BLS) sur 8454.1 kHz.

**PARTIE 5 - Édition 06/2007**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

**PACIFIQUE**

366.5	Annieville, mur en pierre - Feu 1	Côté Sud. 49 11 12.5 122 54 57.6	FI R	4s 3.0	3	Mât, marque de jour triangulaire rouge et blanche.	À longueur d'année.  <div style="text-align: right;"><b>Carte:3490</b> <b>Éd. 06/07(P07-021)</b></div>
719 G5807	Lucy Islands	Côté NE. de l'île à l'Est. 54 17 44.6 130 36 31.6	FI R	6s 21.6	14	Tour octogonale blanche.	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. À longueur d'année.  <div style="text-align: right;"><b>Carte:3957</b> <b>Éd. 06/07(P07-017)</b></div>

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**  
**RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION**

Officier de navigation observateur : \_\_\_\_\_ Capitaine \_\_\_\_\_

Navire (ou adresse) \_\_\_\_\_

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: \_\_\_\_\_

Objet: \_\_\_\_\_

Position approx : \_\_\_\_\_ de latitude \_\_\_\_\_ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : \_\_\_\_\_ Corrigée d'après l'Avis aux navigateurs \_\_\_\_\_

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) \_\_\_\_\_

\*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*)

Heure (UTC) \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**INSTRUCTIONS:**

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

*\* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

**OU**

Hydrographe fédéral  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.

[CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA](mailto:CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA)

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la Garde côtière canadienne, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

[info@dfo-mpo.gc.ca](mailto:info@dfo-mpo.gc.ca)

(Veuillez inclure vos adresses postale et électronique)